

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 1685 du 9 septembre 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ2022302S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2242 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930023S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} octobre 2020 :

Haute Sébastien NIGEND : 173 583 NLS : 033 391

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2020 :

Navarro Olivier NIGEND : 155 986 NLS : 8013 582

Article 3

Les maréchaux des logis-chef dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2020 :

Malaquin Yannick NIGEND : 135 459 NLS : 5 322 856

Stella René NIGEND : 149 470 NLS : 8 007 190

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} octobre 2020 :

Paulet Didier NIGEND : 219 045 NLS : 8 065 070

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 septembre 2020.

*Le général, commandant
la gendarmerie de l'armement,*
M. HAMEL